

THE Provincial Language Service

Qui sont les interprètes professionnels qui offrent leurs services dans le cadre de la prestation de soins de santé?

Les interprètes professionnels offrant leurs services dans le cadre de la prestation de soins de santé ont reçu une formation spécialisée en langues et en interprétation. Ils possèdent une parfaite aisance de communication dans leurs langues de travail et respectent les normes ayant trait à :

- la confidentialité
- l'exactitude
- l'impartialité

En outre, ces interprètes professionnels ont reçu une formation visant à leur donner une bonne connaissance du système de soins de santé. Ce ne sont pas des conseillers, leur rôle étant plutôt d'aider les clients et les fournisseurs de soins de santé à communiquer entre eux de manière précise et efficace.

Pourquoi le rôle de ces interprètes est-il important dans la prestation de soins de santé?

Bon nombre de gens ne parlant pas l'anglais couramment font appel à des amis ou à des membres de leur famille lorsqu'ils se rendent chez le médecin ou à l'hôpital, ou pour comprendre les besoins en soins de santé de leurs enfants. Il se peut que ce ne soit pas toujours la solution la plus appropriée : ces amis ou ces membres de la famille peuvent parfois n'être d'aucun secours parce que trop occupés, leur anglais peut être approximatif, ou encore ils peuvent mal connaître les rouages du système de santé. Faire appel à la famille ou à des amis peut également avoir une incidence négative sur le droit à la protection de la vie privée du patient et sur la confidentialité de l'information traitée, en permettant à d'autres personnes de se trouver mêlées à des questions qui ne regardent que lui.

Qu'est-ce que le Provincial Language Service?

Le Provincial Language Service, un programme de la régie provinciale de santé Provincial Health Services Authority, offre l'accès à des interprètes formés dans plus d'une centaine de langues, qui sont en mesure d'intervenir dans le cadre de rendez-vous médicaux, et ce, dans l'ensemble des communautés de la province.

Le recours à un interprète est-il obligatoire dans le domaine de la santé?

En Colombie-Britannique, les médecins et autres professionnels de la santé ne sont pas tenus de faire appel à des interprètes. Il se peut même qu'ils ignorent l'existence de ces services d'interprétation. Vous pouvez informer votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé que des interprètes sont disponibles, si vous vous sentez à l'aise de le faire. Une fois qu'un professionnel de la santé a utilisé les services d'un interprète professionnel, il est généralement heureux de pouvoir compter sur cette aide.

Pour en savoir plus

Votre fournisseur de soins de santé peut communiquer avec le **Provincial Language Service** en composant le **604-297-8400** ou le **1-877-228-2557**. Vous pouvez également communiquer vous-même avec le PLS si vous souhaitez en savoir plus sur les services d'interprétation offerts.

Coordonnées :
1795 Willingdon Av.,
Burnaby, C.-B.,
V5C 6E3
Tél : 604.297.8400
Numéro sans frais :
1.877.BC TALKS
(228.2557)
pls@phsa.ca
plsfrançais.phsa.ca

Quality Health Care... in any language

